

Le Conseil des habitant.e.s

Un modèle de démocratie délibérative à l'échelle locale

Guide de bonnes pratiques

LA POLITIQUE
C'EST VOUS.

Contexte

Le dispositif de démocratie de proximité Conseil des habitant.e.s s'inscrit dans une **dynamique visant à renforcer la participation citoyenne aux décisions démocratiques à l'échelle locale**, en stimulant l'engagement des habitant.e.s à la vie politique locale et en favorisant l'inclusion politique, notamment des résident.e.s étranger.e.s souvent exclu.e.s ou sous-représenté.e.s. Dans un contexte où nombre de résident.e.s étranger.e.s ne bénéficient pas de droits politiques, ou les utilisent relativement peu, ce dispositif, impulsé par le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) du Canton de Genève, vise à réduire cet écart en promouvant la **participation comme un levier d'intégration et de cohésion sociale à travers des délibérations entre résident.e.s étranger.e.s et citoyen.ne.s suisses**. Au-delà de cet objectif d'intégration, le projet vise également à approfondir les opportunités de participation politique locales en créant un cadre innovant de délibération.

Projet

Le Conseil des habitant.e.s met **au centre la délibération active et l'inclusion de tou.te.s les habitant.e.s**. C'est un espace dédié à la co-création et à la proposition de solutions concrètes face aux défis rencontrés dans les quartiers et à l'échelle communale. Il se compose de **50 représentant.e.s volontaires issu.e.s de divers horizons sociaux, économiques et culturels, garantissant une diversité de perspectives dans les débats**. Les participant.e.s y discutent d'enjeux publics durant quatre samedis et proposent des idées pour améliorer la qualité de vie locale. Loin d'un simple exercice consultatif, il s'agit d'une **plateforme dynamique où les habitant.e.s co-construisent activement leur environnement politique et social**, renforçant ainsi la cohésion et l'inclusion à travers une participation démocratique renouvelée. Les propositions du Conseil des habitant.e.s sont directement transmises à la commune, créant ainsi une passerelle entre les citoyen.ne.s et les autorités, alignant l'action publique sur les réalités locales.

Leçons

Les expérimentations du Conseil des habitant.e.s dans les villes de Vernier, Lancy et Thônex mettent en lumière le **succès significatif de ce dispositif en matière de développement de la démocratie locale**. Elles témoignent d'une grande représentativité des participant.e.s, d'une qualité délibérative remarquable et d'un haut niveau de satisfaction tant parmi les habitant.e.s impliqué.e.s que dans les administrations locales. Cependant, certains aspects nécessitent encore des améliorations, notamment une implication continue des autorités communales, une contribution plus importante du reste de la population en parallèle du dispositif, et un enjeu majeur : **trouver un équilibre entre une inclusion maximale et une délibération de qualité**, afin de garantir des échanges à la fois accessibles, constructifs et efficaces.



Présentation 3

Contexte général et objectifs 3

Rapport « Intégrer par les pratiques citoyennes » 4

Expérimentations du dispositif 5



Organisation 6

Parties prenantes 6

Étapes du processus 7

Mobilisation du public 8

Sélection des thèmes 9

Sélection des participant.e.s 11



Tables délibératives 12

Format et déroulés 12

Activités sur place 14

Entre les journées 17



Rapports et retours de l'administration 18

Rapports : structure et contenu 18

Réponse administrative 20

Assemblée conclusive et suites 22



Enseignements et recommandations 23

Satisfaction des participant.e.s 23

Point forts et éléments à améliorer 24

Recommandations et pistes de renforcement 25

Conclusion 26

Contexte général et objectifs

L'élaboration et les expérimentations du dispositif de démocratie participative Conseil des habitant.e.s s'inscrivent dans le contexte général d'un **renforcement de la participation des citoyen.ne.s à la prise de décision démocratique**.

Ce développement vise d'une part à **augmenter la qualité de l'action publique** en la rapprochant au plus près des besoins des habitant.e.s, et d'autre part à stimuler **l'inclusion politique de publics qui ne participent pas (ou peu)** au jeu démocratique. En particulier, le Conseil des habitant.e.s promeut la participation des résident.e.s étranger.e.s, qui soit n'ont pas de droits politiques, soit participent généralement moins que les citoyen.ne.s suisses aux scrutins communaux. Dans la mesure où le canton de Genève connaît le taux de résident.e.s étranger.e.s le plus élevé de Suisse (41%), cet écart et ce manque d'opportunités de participation à la vie politique a des conséquences en termes de **cohésion sociale et d'intégration**.

C'est pour relever ces défis que le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) du Canton de Genève déploie différentes initiatives innovantes afin de stimuler la participation politique de la population étrangère. Ainsi, **la participation avec les citoyen.ne.s suisses est envisagée comme un vecteur d'intégration des résident.e.s étranger.e.s**, les premier.e.s faisant partie intégrante d'un processus d'intégration réussi.

C'est de ce constat que sont nés **les Conseils des habitant.e.s**, avec l'ambition politique de mettre en place **un dispositif novateur de démocratie participative** dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir une nouvelle opportunité de **participation citoyenne** au niveau communal complémentaire aux possibilités existantes ;
- Stimuler **l'inclusion** et la participation politique des résident.e.s étranger.e.s, des jeunes et des personnes socio-économiquement désavantagées ;
- Développer les **liens** interpersonnels et la **reconnaissance** mutuelle entre les habitant.e.s de la commune ;
- Favoriser l'intégration des personnes étrangères et la **cohésion sociale** de la commune ;
- Permettre la **délibération** sur des enjeux d'intérêt général d'un groupe de citoyen.ne.s représentatif de la diversité communale ;
- Contribuer à la **prise de décision** communale en aboutissant dans la mesure du possible à des propositions concrètes faisant **consensus**.

Rapport « Intégrer par les pratiques citoyennes »

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal II (PIC II), la question de la participation politique « non conventionnelle » va émerger. Considérant que les **opportunités de participation politique** des résident.e.s étranger.e.s **vont de pair avec leur parcours d'intégration**, différentes mesures sont développées pour encourager la participation politique non conventionnelle des résident.e.s étranger.e.s.

La participation politique non conventionnelle renvoie à des **modes d'actions qui ne nécessitent pas de droits politiques**, comme l'interpellation des autorités publiques avec la signature de pétitions, la participation à des manifestations ou encore la participation à des procédures de consultation ou des forums de discussions.

L'idée sous-jacente est que **la promotion de formes non conventionnelles de participation politique favorise l'intégration des résident.e.s étranger.e.s**, est vectrice de liens interpersonnels et de reconnaissance mutuelle entre les habitant.e.s, et contribue ainsi à la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la **citoyenneté est comprise comme une pratique de participation** à la collectivité plutôt qu'un *statut* dont dépendent les droits politiques.

Afin de répondre aux objectifs du vivre ensemble et **d'intégration des résident.e.s étranger.e.s par la participation politique**, le BIC a donc mandaté un groupe de recherche-action issu de l'Institut d'études de la citoyenneté (InCite) de l'Université de Genève.

Ce projet a ainsi débuté en 2017 avec l'objectif de proposer un dispositif concret visant à favoriser l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résident.e.s étranger.e.s. Le rapport de l'InCite **L'intégration par les pratiques citoyennes**, écrit par le Prof. Matteo Gianni et le Dr. Victor Sanchez-Mazas, proposait **une séquence d'actions centrée sur un forum délibératif**.

Ce rapport justifie et insiste sur la nécessité **d'offrir de nouvelles opportunités de participation politique aux résident.e.s étranger.e.s** et propose **un dispositif de délibération citoyenne adapté à l'échelon communal**. Complémentaire aux dispositifs existants (exemple : contrats de quartier) et au Conseil municipal, ce dispositif fait émerger des projets concrets ou des recommandations de modifications réglementaires de portée communale.

Cette proposition a abouti à la mise en place d'un dispositif pilote dans la ville de Vernier, de janvier 2019 à juin 2021 : le Conseil des habitant.e.s.



GIANNI, Matteo & SANCHEZ-MAZAS, Victor (2018)

L'intégration par les pratiques citoyennes : Rapport final du projet « Participation politique non conventionnelle des résidents étrangers ».

Expérimentations du dispositif

Le projet pilote de Conseil des habitant.e.s a été mis en œuvre entre janvier 2019 et juin 2021 par la Ville de Vernier, commune choisie en raison de sa démarche d'innovation sociale et de son engagement en faveur de la cohésion sociale et de la participation citoyenne.

Dès 2018, une phase préparatoire a permis d'affiner les modalités du projet et d'impliquer un large réseau d'acteurs. Le comité de pilotage initial, renforcé par des travailleur.se.s sociaux.ales de la Ville de Vernier et des partenaires spécialisés (Interface pour l'évaluation, CYC Partenaires pour la facilitation des délibérations), a contribué à opérationnaliser le dispositif. Plusieurs associations locales, dont l'Université populaire albanaise (UPA), Camarada, F-information et DPGE, ont également pris part aux discussions, garantissant une **approche adaptée aux besoins des habitant.e.s et une mobilisation au plus proche du terrain.**

Le **succès du dispositif pilote à Vernier** a marqué une étape décisive dans le **développement de la démocratie participative à l'échelle locale.**

Cette expérience a confirmé à la fois la **pertinence de la démocratie délibérative** à l'échelle locale et son potentiel pour l'intégration des étranger.e.s, tout en posant les bases d'un **élargissement futur du dispositif.**

Capitalisant sur cette expérience, **la Ville de Vernier a réitéré l'expérience** du Conseil des habitant.e.s, **rejointe par les villes de Lancy et Thônex** qui créent également les leurs dès 2023. Chaque commune a pu adapter le mécanisme en fonction de son contexte et de ses besoins, témoignant de la flexibilité d'un outil favorisant la participation citoyenne et permettant la construction de solutions locales adaptées. **Ce document retrace les expériences de la deuxième édition à Vernier, et les premières à Lancy et Thônex, mais pas la première édition verniolane.**



Rapport d'évaluation du Conseil des habitant.e.s de Vernier de 2019

Janvier 2017

Début du projet « Participation politique non conventionnelle des résident.e.s étranger.e.s »



Septembre 2018

Publication du rapport InCite « L'intégration par les pratiques citoyennes »



Décembre 2018

Phase opérationnelle d'élargissement du comité de pilotage pour expérimenter le dispositif



Mai 2019

Lancement du dispositif pilote « Conseil des habitant.e.s » à Vernier



Juin 2021

Retour des autorités et fin du dispositif pilote à Vernier

Septembre 2023 - Décembre 2023

2^e Conseil des habitant.e.s de Vernier



Octobre 2023 - Janvier 2024

Conseil des habitant.e.s de Lancy



Mai 2024

Assemblée conclusive de Lancy



Octobre 2024

Assemblée conclusive de Vernier



Octobre 2024 - Janvier 2025

Conseil des habitant.e.s de Thônex



Juin 2025

Assemblée conclusive de Thônex





Parties prenantes

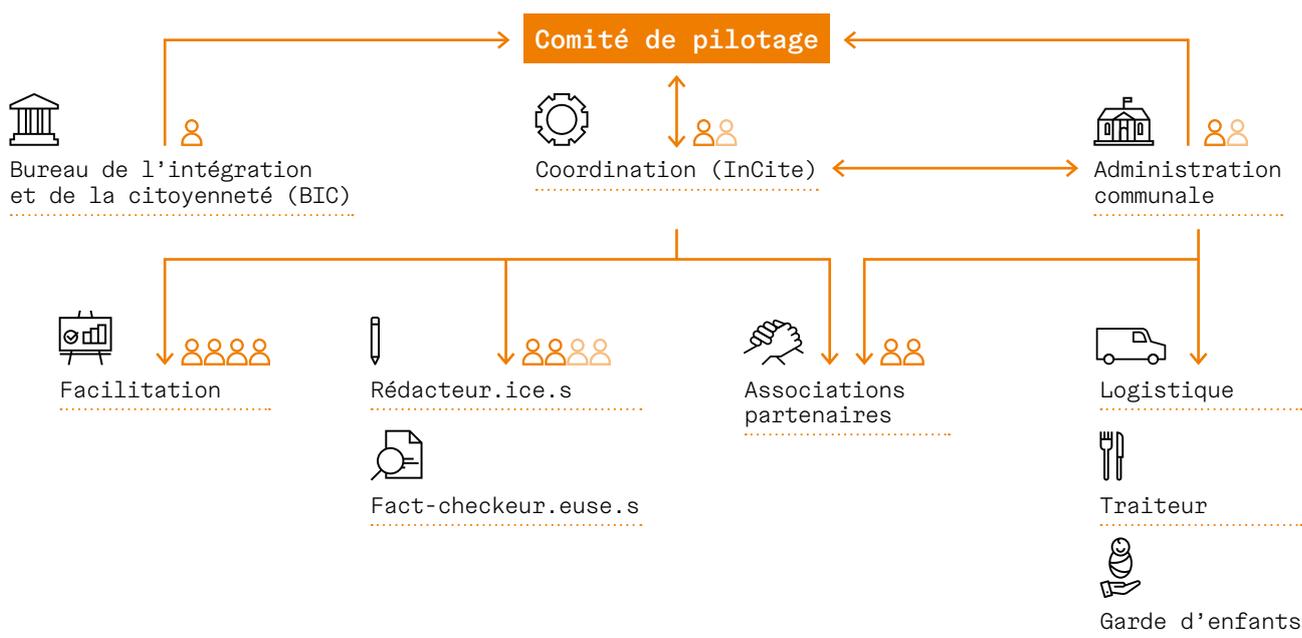
La conception et la mise en œuvre du Conseil des habitant.e.s reposent sur une **coordination efficace** et une **répartition des rôles entre plusieurs parties prenantes**. Mandatée par le BIC, l'équipe de l'InCite assure la conception, la coordination générale, la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif. Elle constitue le point de contact principal pour les participant.e.s, leur transmettant toutes les informations nécessaires tout au long du processus. Elle engage et supervise également les équipes chargées de la rédaction, du fact-checking et de la facilitation, tout en assurant le lien avec les responsables des communes, notamment pour la gestion logistique du Conseil des habitant.e.s.

L'organe de gouvernance est le **comité de pilotage**, où sont représentés le BIC, l'InCite et la commune partenaire. Il établit un retroplanning du processus, décide des modalités d'application et valide les déroulés des tables délibératives.

L'équipe de facilitation, mandatée et supervisée par l'InCite, établit et révisé les déroulés. Ce travail est assuré par une équipe professionnelle composée d'un.e facilitateur.rice principal.e et d'un.e co-facilitateur.rice par table délibérative. **L'équipe de rédaction et de fact-checking**, composée de 1 à 2 personnes par table délibérative, assure un suivi des activités par une prise de notes, organise la rédaction collective, et vérifie la véracité des informations utilisées par les participant.e.s.

Les **associations partenaires** organisent avec la commune et l'InCite des interventions en amont du processus pour mobiliser divers publics (résident.e.s étranger.e.s, jeunes).

La complémentarité entre apports académiques, administratifs et associatifs permet une synergie entre les standards théoriques, les impératifs politiques et les réalités du terrain garantissant une mise en œuvre rigoureuse et adaptée du Conseil des habitant.e.s.



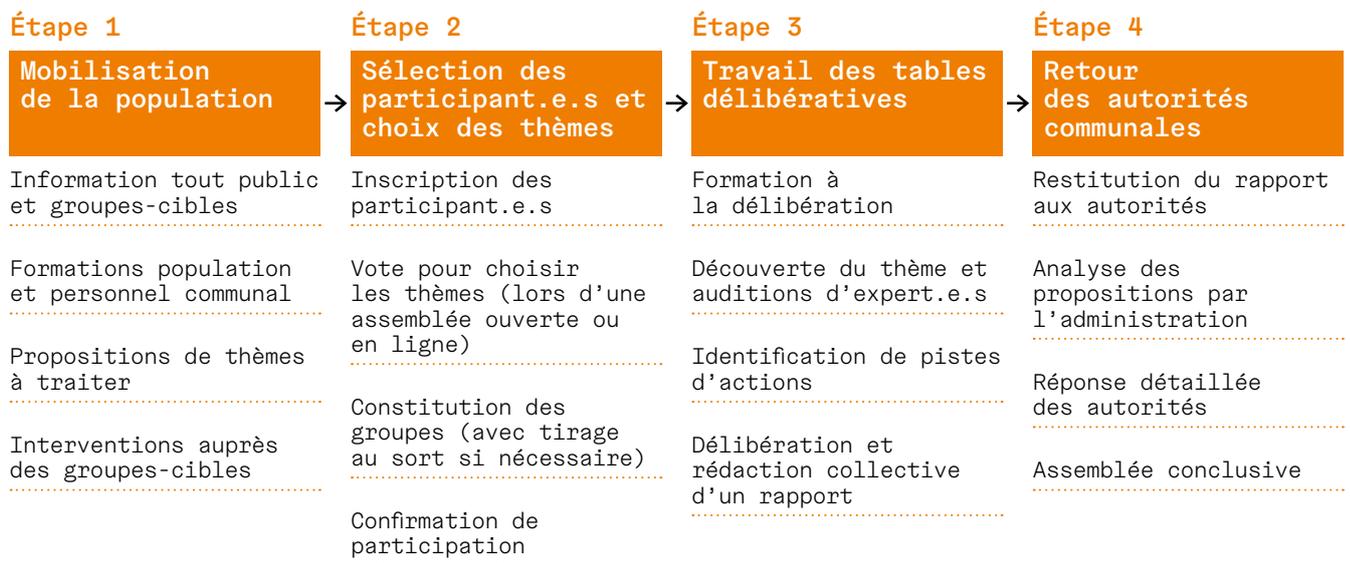
Étapes du processus

Le processus du Conseil des habitant.e.s se déroule en **quatre phases principales**. La **mobilisation** garantit la participation active et informée de la population et des groupes cibles. Elle débute par la diffusion d'informations via divers canaux. Des formations sont organisées pour la population et le personnel communal, pour renforcer leurs compétences et assurer une compréhension commune du projet. Des interventions ciblées des associations partenaires répondent aux obstacles spécifiques des groupes cibles, les informant du dispositif et encourageant leur participation.

La **sélection des participant.e.s et le choix des thèmes** assure une participation représentative au Conseil des habitant.e.s, focalisée sur des enjeux pertinents pour la commune. Les inscriptions sont ouvertes à tou.te.s les habitant.e.s qui sont également invité.e.s à proposer des thèmes en ligne. Un vote en ligne ou en assemblée ouverte à tou.te.s est organisé pour choisir les deux thèmes, garantissant transparence et inclusion. Les groupes sont constitués, avec tirage au sort si nécessaire, pour assurer une représentativité des groupes et une diversité des perspectives. Les participant.e.s sélectionné.e.s reçoivent une confirmation de participation.

Lors des **tables délibératives**, les participant.e.s reçoivent une formation sur les principes de la délibération pour pouvoir mener des discussions constructives. Ils/elles découvrent le thème en profondeur, assistent à des auditions d'expert.e.s et des responsables communaux.ales, identifient des pistes d'actions potentielles, délibèrent ensemble pour formuler des propositions et rédigent collectivement un rapport synthétisant leurs conclusions et recommandations.

Le **retour des autorités communales** assure la prise en compte des recommandations des participant.e.s. Le rapport est présenté aux autorités par les participant.e.s. L'administration analyse les propositions, évaluant leurs faisabilité et pertinence. Les autorités fournissent une réponse détaillée, indiquant quelles propositions seront adoptées, modifiées ou rejetées, et les raisons de ces décisions. Une assemblée conclusive partage les résultats avec l'ensemble des habitant.e.s, offrant un espace pour discuter des perspectives d'avenir.



Mobilisation du public

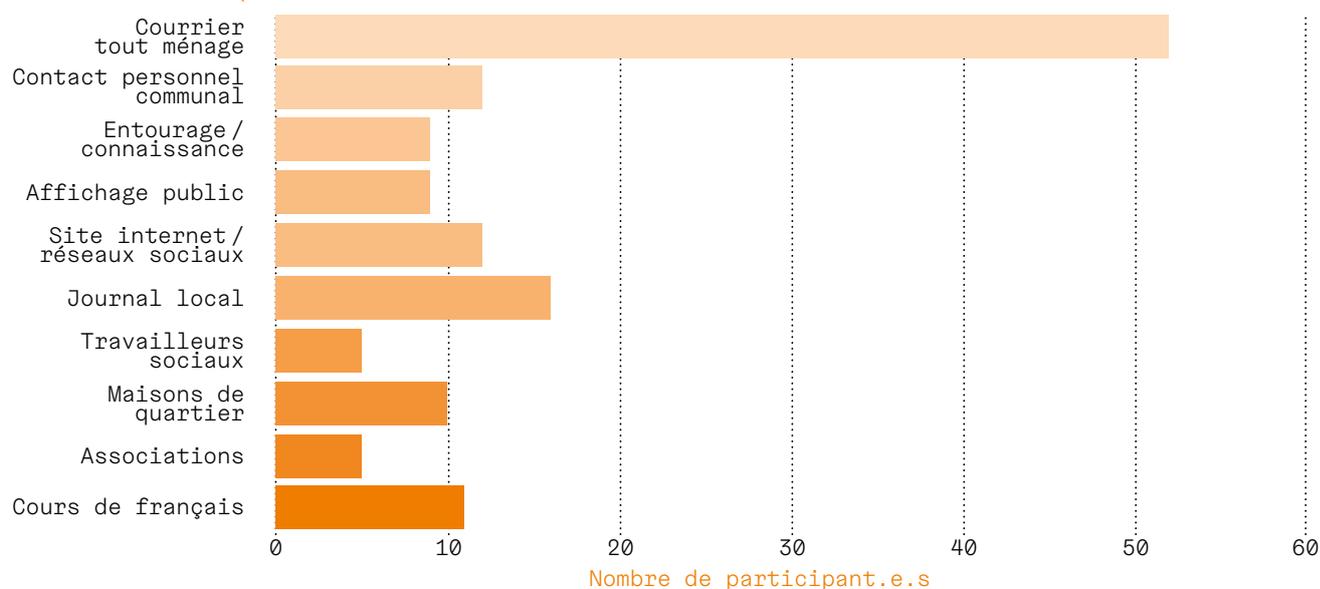
La mobilisation du public est un moment clé dans la préparation du dispositif, nécessitant des efforts concertés de toutes les parties prenantes. Elle vise à **s'assurer une participation suffisante** (environ 50 participant.e.s par commune) et **garantir une diversité des profils** pour maximiser la représentativité des tables délibératives.

La mobilisation se déploie via divers canaux de communication pour atteindre des publics divers. L'envoi d'une **lettre d'invitation à tous les ménages** par les autorités communales constitue le moyen général de communication. Une campagne publique (affichage, tractage) et une campagne Internet (site dédié au Conseil des habitant.e.s, site des communes, page Facebook) sont également utilisées. À cela, s'ajoutent des **canaux de communication ciblés**. Des séances d'information sont organisées pour les travailleur.se.s sociaux.ales et les employé.e.s communaux.ales pertinent.e.s afin de diffuser les informations clés aux habitant.e.s. Les associations partenaires jouent aussi un rôle crucial en informant les publics cibles, notamment les résident.e.s étranger.e.s à l'occasion de cours de français.

De même, les travailleur.se.s sociaux.ales mobilisent les jeunes dans les maisons de quartier. Par ailleurs, l'équipe de coordination assure aussi des interventions ciblées auprès de divers publics. La présentation du projet dans les médias est également importante pour toucher un public encore plus large. Cette **combinaison de canaux de communication complémentaires** permet de maximiser l'impact de la mobilisation et d'assurer une participation représentative et inclusive.

La lettre d'invitation adressée à tous les ménages est le principal levier de mobilisation, mais elle ne permet pas d'atteindre tout le monde, notamment les résident.e.s étranger.e.s et les jeunes. Il est donc nécessaire de compléter ce canal par des interventions directes et ciblées (employé.e.s communaux.ales, maisons de quartier, cours de français) et des outils numériques (sites web communaux, listes de diffusion). La **multiplication de canaux complémentaires et l'adaptation aux spécificités communales** sont des stratégies de mobilisation adéquates.

Comment avez-vous appris l'existence du Conseil des habitant.e.s ?



Sélection des thèmes

Les thèmes de travail du Conseil des habitant.e.s sont sélectionnés via un **processus structuré et inclusif** qui garantit la pertinence des sujets abordés pour les habitant.e.s et la commune. Pour chaque commune, deux thèmes **d'intérêt général à portée communale** sont retenus, ce qui correspond à la création de deux tables délibératives d'environ 25 personnes chacune. Tous les habitant.e.s de la commune peuvent **proposer des thèmes sur la plateforme en ligne** dédiée (participer.ge.ch). Ces propositions sont ensuite regroupées par les organisateur.ice.s en une dizaine de thèmes cohérents et représentatifs des préoccupations des citoyen.ne.s.

Lors de **l'assemblée de lancement**, un vote en présentiel est organisé pour choisir les deux thèmes qui seront traités. Chaque habitant.e présent.e peut voter pour deux thèmes parmi ceux proposés, assurant ainsi une large participation et transparence dans le processus de sélection. Le comptage des voix est effectué sur place, et **les deux thèmes ayant recueilli le plus de suffrages sont annoncés officiellement lors de cette assemblée.**

Les inscriptions pour les tables délibératives restent ouvertes une dizaine de jours. Les participant.e.s potentiel.le.s peuvent exprimer lors de leur inscription leur préférence pour l'un des deux thèmes retenus.

À Lancy, 139 propositions ont été recueillies en ligne ou lors de diverses séances de présentation. Les propositions ont ensuite été regroupées en 8 thèmes et présentées aux habitant.e.s lors de l'assemblée de lancement, où deux thèmes additionnels ont été proposés par les participant.e.s. À Thônex, en plus des propositions en ligne, quatre thèmes ont été proposés par l'administration communale comme étant particulièrement importants pour la commune, dont deux finalement choisis par les habitant.e.s. Cette approche garantit l'adéquation des thèmes abordés avec les priorités identifiées par l'administration communale tout en impliquant les citoyen.ne.s dans le processus de sélection.

À Vernier, vote en ligne

À Vernier, le choix des thèmes se déroule entièrement en ligne. Les habitant.e.s proposent et votent pour les thèmes sur la plateforme en ligne. Six thèmes avaient été proposés par la commune, dont les deux thèmes choisis : « **Des gestes utiles pour le climat** » et « **Des parcs accueillants pour tous** ».

Les assemblées de lancement en résumé

	 Participant.e.s	 Lieu	 Date	 Thèmes retenus
Lancy	Environ 130 personnes	Salle Communale du Petit-Lancy	31/05/2023	« Cohésion sociale et vie de quartier » 41 votes « Espaces publics » 28 votes
Thônex	Environ 180 personnes	Salle des Fêtes de Thônex	12/06/2024	« Sécurité publique » 82 votes « Faire vivre le quartier » 48 votes

L'assemblée de lancement est un élément crucial pour le succès du Conseil des habitant.e.s. Elle joue un **rôle mobilisateur** essentiel, en rassemblant la population et en suscitant son intérêt et son engagement dès le départ. C'est lors de cette assemblée que le projet et ses objectifs sont clairement présentés, permettant à tou.te.s les participant.e.s de comprendre les enjeux et les étapes à venir.

De plus, **l'engagement public** des autorités communales durant cet événement renforce la crédibilité et la légitimité du projet, en montrant leur soutien actif et leur volonté de travailler en étroite collaboration avec les citoyen.ne.s. En somme, l'assemblée de lancement pose les **bases d'une participation dynamique et d'une coopération fructueuse entre la communauté et les autorités locales.**

« Je suis venu car j'ai envie d'être impliqué dans des décisions pour ma commune. Si chacun vient parler des problèmes qu'il rencontre dans sa rue, j'ai bon espoir que cela mène à des solutions plus globales à l'échelle de la commune. »

Tribune de Genève,
6 juin 2023, un participant
à l'assemblée de lancement
de Lancy



Photo : Alain Grosclaude

« Moi je n'ai pas le droit de vote, et avoir accès à un lieu où on peut faire un changement dans la commune, je pense que c'est un privilège. »

RTS radio - Ici la Suisse,
26 juin 2024, une participante
à l'assemblée de lancement
de Thônex



Revue de presse

« À Lancy, donner voix aux sans voix »,
Le Courrier, 5 juin 2023

« Après Vernier, Lancy a son Conseil des habitant.e.s »,
Tribune de Genève, 6 juin 2023

« La commune de Thônex (GE) vient de lancer
son Conseil des habitant.e.s »,
RTS radio - Ici la Suisse, 26 juin 2024

« Focus sur le Conseil des habitant.e.s »,
Léman Bleu - Focus, 22 juin 2024

Sélection des participant.e.s

La **sélection des participant.e.s** est réalisée par l'équipe de coordination de l'InCite. La participation est ouverte à toute personne :

- résidant, travaillant ou ayant une activité régulière dans la commune ;
- âgée d'au moins 16 ans (peut être abaissé selon le niveau de compétence et l'accord parental) ;
- possédant un niveau de français suffisant pour participer aux débats ou étant accompagné ;
- n'ayant pas de mandat politique (élu.e ou membre du comité directeur d'un parti politique).

La préinscription peut s'effectuer en ligne via la plateforme (participer.ge.ch) ou lors de l'assemblée de lancement. Les personnes intéressées remplissent un formulaire contenant leurs informations personnelles (âge, genre, lieu de résidence, statut, fréquence de vote, niveau de formation) **pour assurer une représentativité de la diversité de la population communale.**

Une fois l'ensemble des formulaires reçus, un contact téléphonique est réalisé afin de s'assurer de la disponibilité et de la motivation à participer. En cas de trop grand nombre d'inscrit.e.s, un **tirage au sort peut être effectué pour garantir la représentativité des groupes** en fonction des principaux critères socio-démographiques. En pratique, le tirage au sort est effectué de façon correctrice pour les profils surreprésentés parmi les préinscrit.e.s tels que les citoyen.ne.s suisses, les personnes de plus de 45 ans ou ayant un niveau de formation universitaire. Le tirage au sort offre un ordre de contact parmi les inscrit.e.s correspondant à ces profils. Tout en respectant au mieux les préférences des inscrit.e.s, **des équilibrages peuvent aussi être réalisés entre les deux tables délibératives** afin d'assurer une répartition diversifiée des participant.e.s.

Cette procédure de sélection allie la valorisation de l'envie de participer et le tirage au sort pour corriger les déséquilibres potentiels. Elle assure une participation équitable et diversifiée, maximisant la représentativité tout en valorisant l'engagement spontané des citoyen.ne.s.

Diversité effective des participant.e.s

146 participant.e.s sur les trois communes



Genre

Femmes	83	(57 %)
Hommes	63	(43 %)



Âge

Moins de 25 ans	21	(14,5 %)
Entre 25-45 ans	50	(35 %)
Entre 45-65 ans	54	(37 %)
Plus de 65 ans	21	(14,5 %)



Statut de résidence

Citoyen.ne.s suisses	90	(62,5 %)
Résident.e.s étranger.e.s + 8 ans	35	(24 %)
Résident.e.s étranger.e.s - 8 ans	21	(14,5 %)



Formation

École obligatoire	29	(20 %)
Formation post-obligatoire	51	(35 %)
Diplôme universitaire	66	(45 %)



Fréquence de vote

Jamais (ou pas le droit)	51	(35 %)
Rarement	10	(7 %)
Environ 1 fois sur 2	5	(3,5 %)
Souvent	20	(13,5 %)
Toujours	60	(41 %)





Format et déroulés

Chaque Conseil des habitant.e.s réunit par commune une cinquantaine d'habitant.e.s, répartie en deux groupes d'environ 25 personnes. Les séances se déroulent sur **quatre samedis complets**, un jour stratégique pour permettre la disponibilité des participant.e.s qui travaillent en semaine. La durée d'une journée complète est essentielle pour éviter de perdre du temps en début de chaque séance à se replonger dans le sujet, permettant ainsi une continuité et une efficacité accrues des discussions. Les **participant.e.s se rassemblent dans le même lieu**, favorisant non seulement les moments

d'échanges informels autour des pauses, mais aussi le développement de liens sociaux et des synergies dans le travail des deux groupes. Les **repas et les pauses-café sont offertes** pour rendre ces moments encore plus conviviaux. De plus, une **garde d'enfants professionnelle sur place** est mise à disposition pour permettre la participation des personnes ayant des enfants à charge. Ce format facilite l'engagement des habitant.e.s et crée un environnement propice à la collaboration.

Vernier & Lancy

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
Formation à la délibération	Élaboration de questions et 2 ^e audition d'expert.e.s	Suite de l'élaboration des propositions en petits groupes tournants	Dernière délibération plénière sur les propositions, validation et choix des mesures phares
↓	↓	↓	↓
État des lieux de la problématique par les responsables de la commune	Sélection des informations à retenir	Délibération en plénière et décision sur les propositions à développer, regrouper ou exclure	Élaboration d'éléments d'introduction et de conclusion du rapport final
↓	↓	↓	↓
Élaboration de questions et 1 ^{re} audition d'expert.e.s	Choix de 3 à 4 thèmes de travail	Développement des propositions et justification de leur importance/pertinence en petits groupes	Discussion sur le Conseil des habitant.e.s (suites, améliorations, critiques)
↓	↓	↓	↓
Sélection des informations à retenir	Élaboration des 1 ^{res} propositions en petits groupes tournants		Présentation aux magistrat.e.s des mesures phares, échanges sur le processus et clôture

Thônex



Adaptation du déroulé

Les déroulés, établis conjointement par l'équipe de facilitation et l'équipe de coordination, sont un élément essentiel du processus. Ils visent à **maximiser la qualité délibérative, la participation de l'ensemble des participant.e.s et l'émergence de propositions de qualité**. Les déroulés sont constamment améliorés au fil des séances, en fonction des dynamiques des groupes et des particularités liées aux thèmes de travail. **Cet ajustement progressif** assure que chaque session s'adapte aux besoins des participant.e.s et optimise les résultats.

Les Conseils des habitant.e.s de Lancy, Vernier et Thônex ont donné lieu à une déclinaison du dispositif sous deux différents déroulés. S'appuyant sur les enseignements tirés de Lancy et Vernier, le déroulé de Thônex a été nettement amélioré.

Les améliorations incluent la définition claire par les participant.e.s d'**objectifs pour orienter l'élaboration des propositions et la limitation du nombre de propositions possibles à 8 par groupe**. Ces modifications ont permis d'impulser davantage de délibération et de concentrer les efforts sur les propositions les plus consensuelles et pertinentes. Cette approche assure une meilleure articulation des propositions avec les objectifs établis par les participant.e.s et renforce la qualité délibérative du processus.

Activités sur place

Facilitation des groupes

Une équipe de facilitation professionnelle, aguerrie à la délibération et indépendante, est essentielle à la réussite du Conseil des habitant.e.s. Elle se situe à l'interface entre les organisateur.rice.s et les participant.e.s. Sa mission est de concevoir et structurer les journées de travail selon les objectifs définis par l'équipe de coordination. Elle **encadre les activités, conduit les discussions en faisant respecter les principes de la délibération et s'assure de la participation active de tou.te.s les participant.e.s**. Son rôle est crucial pour garantir des échanges constructifs et respectueux, et favoriser l'émergence de propositions pertinentes.

En binôme composé d'un.e facilitateur.rice principal.e et d'un.e co-facilitateur.rice, ils/elles organisent les activités de travail pour créer une ambiance propice à une réflexion de qualité, tout en respectant le temps disponible.

Durant les sessions, le/la facilitateur.rice principal.e gère la dynamique de groupe, observe l'avancement des travaux et adapte le processus en fonction des besoins des participant.e.s et des résultats obtenus. Flexibles et réactifs, ils/elles gèrent la diversité des personnalités, comme les dominant.e.s et les plus timides, assurant une dynamique saine. Lors des travaux en petits groupes, ils/elles s'assurent, au besoin, de la bonne tenue des discussions et de la participation de tou.te.s. Intermédiaires indépendant.e.s, **les facilitateur.rice.s garantissent la neutralité du processus, veillant à la qualité des résultats et à l'implication de l'ensemble du groupe.**

Intervention de la commune

Le Conseil des habitant.e.s est un **dispositif adaptable aux contextes et besoins spécifiques de chaque ville**. L'implication des autorités communales est donc centrale tout au long du processus. Une fois le processus débuté, leur importance est déterminante, notamment lors de la **présentation aux participant.e.s de l'état des lieux de la problématique et des actions réalisées ou à venir**. Cela permet d'offrir des informations claires et précises, et d'assurer un travail d'élaboration efficace, aboutissant à des propositions pertinentes. Ce qui **réduit le risque que des propositions soient déjà mises en œuvre ou en projet par la commune**, maximisant ainsi que les efforts des participant.e.s se concentrent sur des solutions nouvelles et utiles.

De plus, la présence des autorités communales lors de la troisième journée est utile pour **fournir davantage d'informations aux participant.e.s avant leur choix final des propositions**.

Cette étape permet de garantir que les propositions finales sont bien informées, réalisables et alignées avec les priorités et les ressources de la commune. Cela renforce également la transparence et la confiance entre les participant.e.s et les autorités communales, en montrant un engagement actif des autorités tout au long du processus.

Cependant, il est important de rappeler que **les responsables communaux.ales n'interviennent pas dans les délibérations ou les prises de décisions des participant.e.s**, jusqu'à la clôture du processus et la présentation des propositions par les participant.e.s des deux tables délibératives.



Audition d'expert.e.s

L'audition d'expert.e.s par les participant.e.s est cruciale pour la qualité du processus. L'équipe de coordination choisit les expert.e.s, reconnu.e.s pour leur **expertise académique ou leur expérience de terrain**. Ils/elles sont informé.e.s du fonctionnement du dispositif et de leur rôle. Les participant.e.s reçoivent des informations sur le profil des expert.e.s, leur champ d'expertise, et formulent des questions ciblées pour maximiser l'apport des expert.e.s. Les expert.e.s apportent des éléments factuels nécessaires pour éclairer les délibérations des participant.e.s. Leur intervention permet **d'assurer une compréhension commune des sujets, d'enrichir les discussions et de garantir que les propositions reposent sur des informations solides et vérifiées**. Selon les discussions, les expert.e.s peuvent échanger sur les idées de propositions ou mentionner des expériences ailleurs, mais ils ne prennent pas position et n'interviennent pas dans les délibérations des participant.e.s, garantissant ainsi l'indépendance et l'intégrité des débats. Afin d'éviter les biais induits par d'éventuelles prises de positions des expert.e.s, l'équipe de coordination leur demande en amont de rester factuel.le.s et neutres. Dans le cas où les expert.e.s prennent position, l'équipe de coordination intervient pour signaler aux participant.e.s qu'il s'agit de l'avis de l'expert.e et non d'une information factuelle.

La présence des expert.e.s **renforce la crédibilité du Conseil des habitant.e.s et la confiance des participant.e.s dans le processus**. Leur apport d'informations précises et de perspectives diverses réduit les biais et améliore la qualité des propositions finales. Cela permet aux participant.e.s d'avoir **une vision globale et nuancée des problématiques**. En partageant des informations accessibles et compréhensibles, les expert.e.s permettent à tou.te.s les participant.e.s, quel que soit leur niveau de connaissance initial, de s'appropriier les enjeux et de participer de manière éclairée.



Service de traduction

Certain.e.s participant.e.s, ne maîtrisant pas suffisamment le français, peuvent avoir besoin du soutien d'un.e interprète communautaire **pour faciliter leur pleine participation au processus**. Cette présence réduit les barrières de communication, permettant à chaque participant.e de comprendre les échanges, d'être compris.e et de contribuer efficacement aux discussions et décisions collectives. Le rôle du ou de la traducteur.rice ne se limite pas à la traduction des mots, mais inclut également la transmission des nuances culturelles et contextuelles.

Rédaction et fact-checking

L'équipe de rédaction et de fact-checking assure la prise de notes durant l'ensemble du processus, **garantissant une trace de l'ensemble des travaux**. Par exemple, lors des auditions d'expert.e.s et des responsables communaux.ales, les rédacteur.rice.s prennent des notes détaillées pour permettre aux participant.e.s d'utiliser ces informations durant leurs travaux. Les fact-checkers peuvent être sollicité.e.s pour **apporter ou vérifier des informations selon les besoins des participant.e.s**. Ils/elles facilitent les délibérations en garantissant que les participant.e.s disposent de toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées. Les rédacteur.rice.s participent à la rédaction des propositions selon les délibérations des participant.e.s. Leur rôle est de noter scrupuleusement ce que les participant.e.s décident collectivement en plénière, **afin de garantir que les propositions reflètent leur choix**. L'équipe de rédaction restitue l'ensemble des activités de la journée de manière exhaustive et précise, mise en ligne dans un rapport public que chaque habitant.e non participant.e peut consulter et commenter. Cette transparence permet de maintenir la confiance des participant.e.s et du public dans le processus, tout en offrant une ressource précieuse pour les autorités communales et les citoyen.ne.s qui souhaitent suivre le Conseil des habitant.e.s.



Photos : Quentin Ducrest

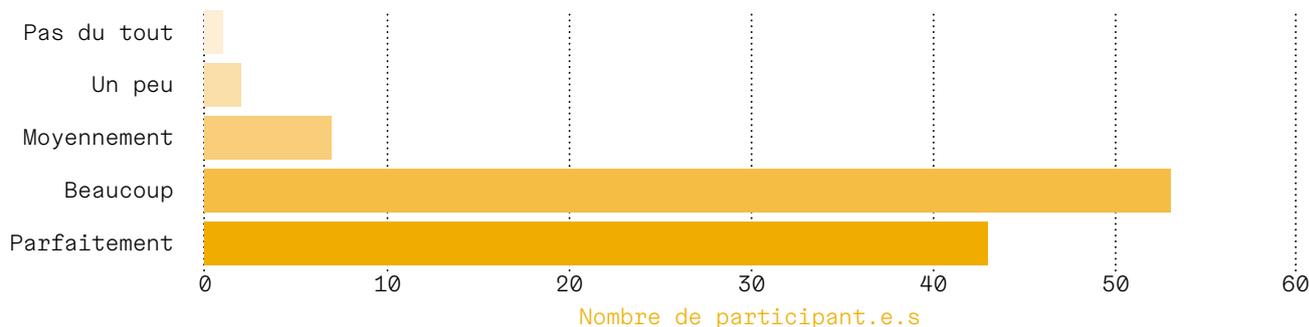
Délibération

Au cœur du Conseil des habitant.e.s, **la délibération est un mode de discussion complexe et exigeant**, nécessitant une certaine pratique. C'est un idéal vers lequel tendre, en maximisant les différents principes qu'elle regroupe. Pour ce faire, une formation et une simulation de délibération ont lieu lors de la première matinée de travail des tables délibératives. Tout au long du processus, les principes de délibération sont rappelés : distinguer les **questions d'intérêt collectif** des questions d'intérêt privé, écouter tout le monde dans le **respect**, être sincère et **se baser sur des faits**. Le désaccord est normal : on cherche à se mettre d'accord en donnant des **arguments et des contre-arguments**, et on accepte de **changer d'avis**. L'objectif est de chercher la **meilleure solution par la recherche du consensus**. Si un désaccord persiste après délibération, il est tranché par un vote majoritaire.

Les facilitateur.rice.s et organisateur.rice.s effectuent un travail pédagogique continu quant à la pratique de la délibération. Par ailleurs, le processus est construit de manière à **maximiser la qualité délibérative des travaux, avec notamment une alternance entre discussions en petits groupes et discussions en plénière**. Le rôle des facilitateur.rice.s est crucial pour favoriser une bonne délibération, en s'assurant que tout le monde puisse prendre la parole, que personne ne la monopolise, et que les positions soient justifiées par des arguments.

Dans les trois communes, les participant.e.s ont activement débattu, construit des argumentaires solides et transformé leurs positions initiales, tout en respectant la diversité des opinions. La plupart considèrent avoir pu faire valoir leurs opinions et leurs arguments, avoir été écouté.e.s et pris.es en compte par les autres. Cependant, l'enjeu majeur est **la difficulté à concilier la qualité de la délibération avec une inclusion maximale du public**. La difficile participation de certaines personnes, notamment des personnes non francophones et des jeunes, constitue un défi significatif pour améliorer l'efficacité et l'inclusivité des délibérations. Ces personnes rencontrent souvent des difficultés à délibérer pleinement, en raison de la langue, de barrières symboliques ou générationnelles. Pour les personnes non francophones, il a été constaté que malgré la mise à disposition d'un service de traduction, une implication complète et continue lors des délibérations était difficile à atteindre. Pour certaines personnes jeunes, un manque d'assiduité continue (avec retards et départs précoces récurrents) et une réticence à discuter pleinement avec des adultes ont été constatés à plusieurs reprises, et des participant.e.s s'en sont également plaint.e.s. Ces dynamiques peuvent créer un écart au sein des groupes et aboutir à un travail à deux vitesses, ou ralentir l'ensemble du groupe. Il est donc nécessaire de trouver un **équilibre entre la profondeur des discussions et l'accessibilité pour tou.te.s les participant.e.s**, afin d'assurer une délibération de qualité et véritablement inclusive.

« Selon vous, dans quelle mesure les principes de délibération ont-ils été respectés durant l'ensemble du processus ? »



Entre les journées



Rédaction de rapports de séances

À l'issue de chaque journée, un rapport public est mis en ligne, retraçant l'ensemble des activités réalisées, les avancées des débats et les points clés des discussions. Ce document garantit la transparence du processus et permet aux participant.e.s ainsi qu'aux habitant.e.s de suivre l'évolution des travaux.



Apports des habitant.e.s hors processus

Les personnes ne participant pas aux tables délibératives peuvent suivre la progression des travaux via les rapports journaliers et contribuer au processus en partageant en ligne leurs opinions, leurs remarques ou leurs recommandations quant aux avancées des discussions, ce qui favorise l'inclusion et élargit la réflexion au-delà des tables délibératives.



Communication avec les participant.e.s

L'équipe de coordination assure la communication entre les journées de travail afin de rappeler les étapes à venir et l'avancée du dispositif, de transmettre les rapports journaliers aux participant.e.s et de répondre à leurs questions et à leurs besoins spécifiques éventuels, permettant de maintenir l'engagement et de garantir la fluidité du processus.



Ressources : intranet et questionnaires

Les participant.e.s sont invité.e.s, entre chaque journée de travail, à répondre à un questionnaire destiné à l'équipe de l'InCite. Ce questionnaire a pour objectif de recueillir leurs retours sur le déroulé et les activités. Aussi, les informations et documents de travail internes à chaque groupe sont mis en ligne dans un « espace participant.e.s » qui leur est dédié.



Mesures de soutien

Différentes mesures de soutien et d'accompagnement, comme une indemnité de 100 CHF par journée, une aide au transport, une garde d'enfants, un certificat de participation officiel, ainsi que la prise en charge des repas et pauses-café sont prévues. Ces mesures visent à réduire les obstacles à la participation pour les publics les plus vulnérables.



Rapports et retours de l'administration



Rapports : structure et contenu

Structure des rapports

Les rapports finaux issus des tables délibératives sont rédigés par l'équipe de coordination sur la base des décisions prises par les habitant.e.s. Ils comportent leurs propositions **élaborées telles qu'elles par les participant.e.s**, ainsi qu'un message d'introduction et une conclusion exprimant leurs souhaits quant à la mise en œuvre des propositions et rendent compte de leur expérience du dispositif. Les propositions y sont classées en deux catégories : **les propositions développées**, ayant fait l'objet d'une attention accrue et dont la pertinence a été justifiée par les participant.e.s, et les **propositions non développées** (pour Vernier et Lancy) **ou non retenues** (pour Thônex, le nombre de propositions ayant été limité en amont). Les premières font l'objet d'un retour spécifique et détaillé de la part des services communaux. Idéalement, ces propositions émergent d'un consensus unanime obtenu grâce à la délibération et à l'échange d'arguments au sein du groupe.

En l'absence de consensus, un vote est organisé, et ses résultats sont intégrés au rapport. Quant aux propositions non développées, bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'une réponse particulière de la commune, elles sont mentionnées dans le rapport afin de garantir une **représentation fidèle des opinions minoritaires et des réflexions collectives**. Cette démarche assure une prise en compte équilibrée des positions exprimées, tout en renforçant la transparence et la richesse délibérative du processus.

Nombre de propositions pour les trois communes

Tables délibératives	Lancy		Vernier		Thônex	
	Cohésion sociale et vie de quartier	Espaces publics	Des parcs accueillants pour tous	Des gestes utiles pour le climat	Sécurité publique	Faire vivre le quartier
Nombre de propositions développées	19	13	12	12	8	8
Nombre de propositions non développées	9	7	3	9	9	17
Propositions totales	28	20	15	21	17	25
Rapports finaux						

Contenu des propositions

Le contenu et la formulation des propositions sont influencés par le déroulé des journées de travail, en constante adaptation. À Vernier et Lancy, la méthode « World Café » a permis aux participant.e.s d'affiner en plusieurs itérations de petits groupes chaque proposition, en les justifiant à l'aide de la formule structurante « C'est important parce que ». À Thônex, l'accent a été davantage mis sur la délibération en plénière pour renforcer leur pertinence et acceptabilité pour l'ensemble du groupe, limitant le nombre de

propositions à huit et intégrant une étape préalable de définition d'objectifs pour orienter leur élaboration. De plus, la présence volontaire des responsables des services communaux concernés a constitué un atout majeur, en apportant des éclairages sur les compétences communales et les contraintes de faisabilité, optimisant la pertinence et la qualité des propositions tout en facilitant leur prise en compte par les autorités communales, renforçant ainsi l'impact et l'efficacité du dispositif.

Exemple de propositions pour chaque thème des trois communes

Vernier

Des parcs accueillants pour tous

Rechercher des partenariats et des financements externes par la ville pour contribuer aux projets et aménagements communaux, avec des partenariats publics (écoles, écoles professionnelles), des partenariats privés (entreprises, fondations, régies, propriétaires d'espaces verts), du crowdfunding et la valorisation du bénévolat. Par exemple en incitant et en créant des espaces de négociation avec les propriétaires d'espaces verts afin de les mettre à disposition du public et de les aménager selon les besoins des habitant.e.s.

Des gestes utiles pour le climat

Développer des mesures incitatives et coercitives pour les entreprises, afin de réduire leur empreinte carbone et leur pollution. Par exemple : classement des entreprises en termes d'empreinte carbone et de pollutions, par secteur, avec une récompense pour les meilleures (+ identification des moins performantes) ; taxes ou avantages.

Lancy

Espaces publics

Initier et encourager des projets de promotion du civisme sous forme d'ateliers qui se déroulent dans l'espace public. Par exemple : ramassage de déchets, entretien d'équipements publics. Les ateliers permettront de réaliser des propositions concrètes de la part des participant.e.s. Créer un moment festif pour clore l'activité.

Vie de quartier et cohésion sociale

Renouveler le Conseil des habitant.e.s à intervalle régulier avec des échanges avec les conseils précédents. Continuer à développer les démarches participatives (contrats de quartier, Conseil des habitant.e.s, etc.). Consulter les participant.e.s pour la mise en place des propositions. Engager une réflexion avec les anciens participant.e.s du Conseil des habitant.e.s pour améliorer les éditions suivantes.

Thônex

Faire vivre le quartier

Objectifs : Favoriser le vivre-ensemble entre les générations et personnes de différentes cultures. Développer le partage des savoirs, du dynamisme et des expériences des divers groupes d'âge.

Proposition : Mise à disposition d'un ou plusieurs locaux multifonctionnels à usage quotidien gérés par une faitière d'associations. Dans ce but, la ville devra soutenir activement la création de cette faitière. En effet, par l'engagement des associations actives dans les différents quartiers, il sera possible d'organiser des activités favorisant les liens interculturels et intergénérationnels telles que : jeux de société, cours divers, conférences, rencontres intergénérationnelles, ateliers cuisine, espace d'études.

Sécurité publique

Objectif : Améliorer la sûreté (matérielle et humaine) des zones sensibles selon les besoins spécifiques en fonction du public concerné.

Proposition : Développer la solidarité de proximité par l'extension du concept *Voisins Vigilants Solidaires* à l'ensemble du territoire de la ville au travers d'un réseau comprenant des interlocuteurs/interlocutrices parmi les habitant.e.s des quartiers définis, assurant le lien avec la police municipale. Ceci permettra la transmission bidirectionnelle d'informations entre la police municipale et la population.



Réponse administrative

Analyse des propositions par l'administration

À l'issue des travaux, les autorités communales reçoivent les rapports des deux tables délibératives, compilant les propositions élaborées collectivement. Ces documents sont **transmis aux services municipaux concernés pour une analyse approfondie, afin d'évaluer leur faisabilité** en tenant compte des compétences communales, des contraintes budgétaires et réglementaires, ainsi que des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. L'administration examine également les **éventuelles synergies entre ces propositions et les projets en cours, en préparation ou envisagés**, maximisant ainsi leur cohérence et leur contribution à l'action communale. L'analyse débouche sur une réponse formelle des autorités communales, qui détaille les modalités et temporalités de mise en œuvre des propositions retenues, tout en expliquant de manière argumentée les raisons de la non-intégration de certaines recommandations. Cette approche permet de **maximiser l'efficacité des actions communales en intégrant les contributions citoyennes dans une stratégie globale**.

Cette étape d'analyse des propositions peut représenter une charge significative pour l'administration, en raison de la coordination nécessaire entre plusieurs services municipaux. Chaque proposition doit être examinée en détail pour évaluer sa faisabilité, ce qui mobilise des ressources humaines importantes. Lorsque les propositions impliquent des compétences ou des responsabilités partagées entre différents services, cela nécessite une collaboration étroite pour garantir une évaluation cohérente et complète. Cette complexité administrative souligne **l'importance de limiter le nombre de propositions retenues à un volume gérable, afin de garantir un traitement approfondi et efficace**. Un nombre plus restreint de propositions permet de concentrer les efforts sur leur analyse et leur mise en œuvre, tout en assurant la qualité des réponses apportées par les autorités communales et en réduisant le risque d'allongement des délais de réponse.

Rapport de restitution

Les conclusions de l'analyse de l'administration sont consignées dans **un rapport de restitution, présenté publiquement lors de l'assemblée conclusive et mis à disposition du public en ligne**. Ce document garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité en attestant de l'attention portée par le politique aux contributions citoyennes. Il **restitue l'analyse de l'administration, justifie l'acceptation ou le rejet des propositions, et détaille les modalités de mise en œuvre des idées retenues, avec un calendrier prévisionnel et les étapes clés**. Ce document marque non seulement le point de départ de l'application concrète des propositions retenues, mais il constitue également un **cadre de référence essentiel pour le suivi des engagements pris par la commune**. Il permet aux participant.e.s de constater l'impact de leur contribution sur les décisions communales et offre à l'ensemble des habitant.e.s une transparence sur les actions engagées. En ce sens, il assure un suivi collectif et éclairé des mesures adoptées en réponse aux travaux délibératifs, consolidant ainsi le lien entre citoyenneté active et gouvernance locale.

Les rapports de restitution



Lancy



Vernier



Thônex

Exemples d'engagements pris par les communes

Les administrations communales ont porté une grande attention aux propositions formulées par les habitant.e.s. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, elles ont adopté une approche transversale, regroupant les propositions ayant une thématique ou un objectif similaire. Ainsi, elles se sont engagées sur deux niveaux. D'une part, elles ont pris des **engagements généraux visant à répondre aux grandes lignes**

des préoccupations exprimées par la communauté, en établissant des orientations stratégiques qui reflètent les priorités partagées.

D'autre part, elles ont formulé des **engagements spécifiques pour traiter les besoins plus ciblés et apporter des solutions concrètes et opérationnelles à des problématiques précises.**

Vernier

Propositions des habitant.e.s

- Améliorer la communication des informations sur les parcs et infrastructures existantes et à venir. Par exemple : créer des pictogrammes sur différentes infrastructures (accessibilité, jeux pour enfants, BBQ, etc.) ; renforcer l'information via le site internet et les réseaux sociaux.
- Rendre accessibles, en temps réel, toutes les informations communales concernant l'écologie usant de tous les canaux de communication (y compris les réseaux sociaux). Mise à disposition sur le site internet de la commune d'une application permettant de calculer son empreinte carbone.

Engagements de la commune

- Engagement 1 : mettre en place, sur le site internet de la commune, un outil de cartes interactives/thématiques (2025 – 2026).
- Engagement 2 : organiser des séances publiques d'information, de réflexion et de débat, autour de questions liées à l'environnement (dès 2025).

Lancy

Propositions des habitant.e.s

- Augmenter la visibilité sur ce que propose la commune (infrastructures, événements associatifs, etc.) :
- En ayant des personnes physiques (exemples : maisons de quartier ; mettre à disposition des personnes pour des questions sur demande).
 - Simplifier le site internet de la commune
 - Créer une application générale de visibilité des activités de la commune.
- Mettre au point une application mobile pour les Lancéen.ne.s.
 - Organiser des séances trimestrielles de questions-réponses aux représentant.e.s de la commune.

Engagements de la commune

- Engagement 1 : Développement d'une borne interactive à l'extérieur ou à l'entrée du BAM (Bâtiment administratif municipal)(2025).
- Engagement 2 : Développement d'un chatbot (agent conversationnel)(2025).

Thônex

Propositions des habitant.e.s

- Formation de volontaires (élèves, parents, animateurs ou encadrants du parascolaire, club sportifs) afin de repérer des mécanismes de harcèlement et de violence entre enfants et jeunes et savoir à qui référer les situations.
- Création d'un Conseil thônésien régulier (une fois par an) en adaptant le modèle du Conseil des habitant.e.s actuel aux besoins du contexte thônésien.
- Soutien à l'économie locale, accessible aux habitants, commerçants et producteurs locaux.

Engagements de la commune

- Engagement 1 : Formations des équipes de sensibilisation, associations sportives et culturelles et police municipale. Et organisation d'une soirée de sensibilisation au harcèlement en collaboration avec les écoles et l'association « Action Innocence » (échéance 2026-2027).
- Engagement 2 : Création d'un nouvel espace de participation pour une vingtaine d'habitant.e.s, tous les deux ans, sur une durée plus courte, ciblé sur une priorité identifiée par l'administration (échéance 2027).
- Engagement 3 : Mise en place d'un nouveau dicastère dédié à la promotion économique.



Assemblée conclusive et suites

L'assemblée conclusive marque l'étape finale du Conseil des habitant.e.s. Organisée plusieurs mois après la dernière séance, elle offre aux administrations le temps nécessaire pour analyser et traiter les propositions formulées par les participant.e.s. Ce moment clé permet **aux autorités communales de présenter une réponse argumentée, se positionnant sur la faisabilité des propositions, leurs modalités de mise en œuvre, ou, le cas échéant, les raisons justifiant leur non-intégration.**

Ouverte à l'ensemble des habitant.e.s, l'assemblée conclusive constitue également un espace d'échanges directs entre les autorités, les participant.e.s des tables délibératives et le public. Elle offre l'occasion de répondre aux principales questions, d'apporter des éclaircissements sur les décisions prises et de dialoguer autour des propositions. Elle ouvre la voie à une **discussion sur le suivi des retours de l'administration et les étapes pour la mise en œuvre des propositions retenues. Enfin, elle permet un bilan général du dispositif et une réflexion sur les perspectives futures du Conseil des habitant.e.s.** Ce moment final, en réaffirmant l'importance de l'engagement citoyen, renforce la crédibilité du processus et la confiance des habitant.e.s envers la commune, et contribue à pérenniser le dialogue entre habitant.e.s et autorités.

« La commune [de Vernier] est convaincue de la pertinence et de l'utilité de ces espaces d'échange et de débat, quand ils parviennent à rassembler des personnes d'horizons divers, dans un cadre privilégié, avec la vocation de s'approprier des sujets d'importance pour la société locale et d'aboutir à des considérations partagées et peut-être des pistes d'actions concrètes. »

Rapport de l'administration de Vernier en réponse aux propositions issues du Conseil des habitant.e.s, janvier 2025

Les assemblées conclusives en résumé

	 Participant.e.s	 Lieu	 Date
Lancy	100 personnes environ	Salle communale du Petit-Lancy	29/05/2024
Vernier	50 personnes environ	Ferme Golay	31/10/2024
Thônex	50 personnes environ	Espace culturel du Bois-des-Arts	18/06/2025

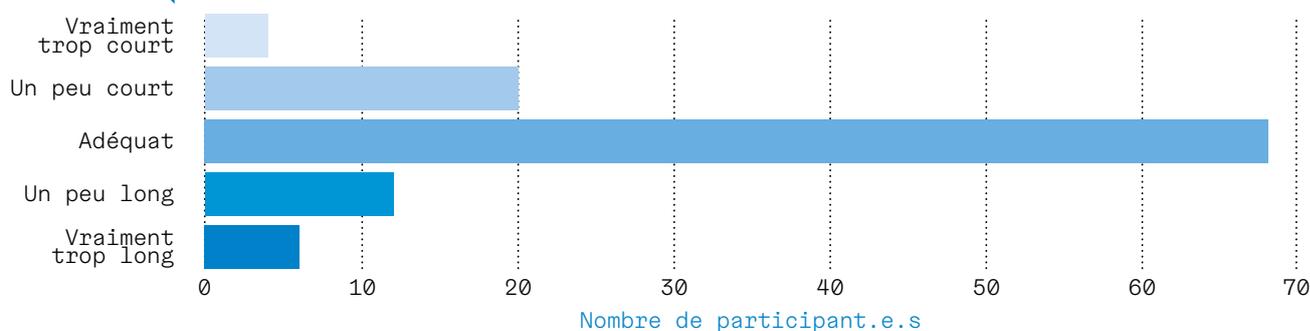


Satisfaction des participant.e.s

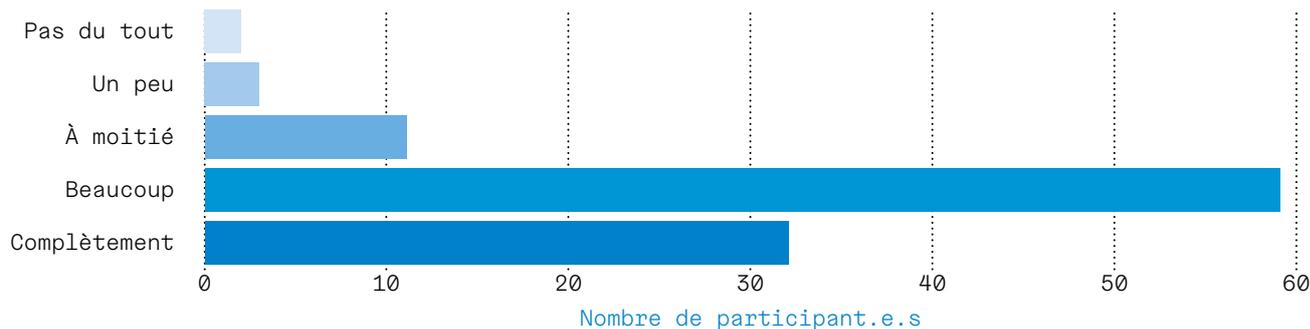
L'ensemble des participant.e.s semble avoir été globalement satisfait.e.s par le Conseil des habitant.e.s, bien que plusieurs pistes d'amélioration aient été suggérées en commentaires et lors d'entretiens individuels, ce qui dénote une certaine réflexivité des participant.e.s sur le processus,

une envie de le voir reconduit et une volonté de se l'approprier. Au-delà de la satisfaction exprimée durant le processus et lors d'échanges informels avec les participant.e.s, voici quelques résultats issus du questionnaire d'évaluation après la dernière séance de travail.

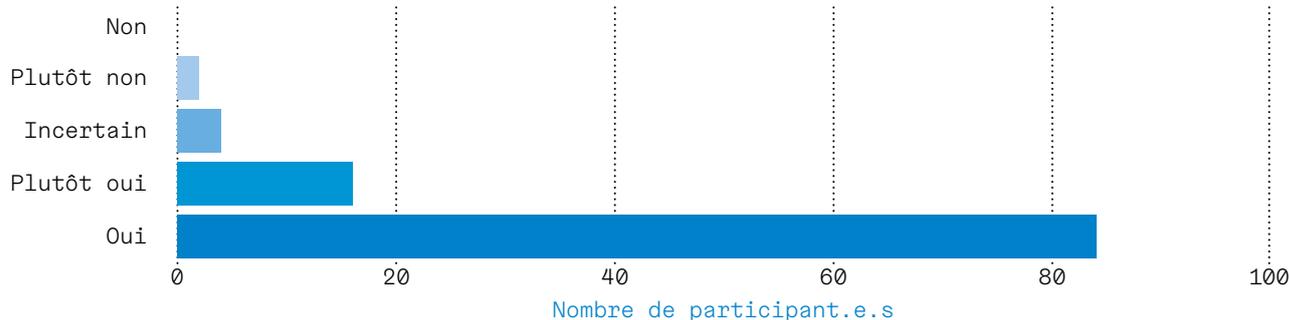
Le temps à disposition (4 journées) pour le Conseil des habitant.e.s était... ?



Dans quelle mesure le Conseil des habitant.e.s a-t-il répondu à vos attentes ?



Si le Conseil des habitant.e.s devait avoir lieu une prochaine fois, recommanderiez-vous à vos connaissances d'y participer ?



Points forts

Éléments à améliorer

Vernier

Excellente appropriation du dispositif :

Grâce au projet pilote, les participant.e.s ont démontré une forte compréhension et un investissement exemplaire, contribuant significativement au succès du processus.

Retour très détaillé de la commune :

Disposant de l'expérience du projet pilote, l'administration communale a su mobiliser ses différents services pour produire des réponses transversales et précises aux propositions des habitant.e.s.

Lancy

Nombreuses propositions préliminaires :

Le grand nombre de propositions collectées en amont a permis de mettre au vote une palette de thèmes reflétant les priorités des habitant.e.s.

Thèmes stimulants :

Les thèmes choisis ont suscité des échanges constructifs, une délibération de qualité, et permis de produire des idées innovantes.

Participation diversifiée :

L'implication active de jeunes et de résident.e.s étranger.e.s a enrichi les échanges en reflétant une pluralité de perspectives.

Thônex

Déroulé amélioré :

La définition par les participant.e.s d'objectifs clairs a permis de mieux structurer les discussions et de consolider les propositions. Les auditions simultanées d'expert.e.s externes et des responsables communaux.ales ont offert des perspectives diverses, optimisant ainsi l'élaboration des propositions.

Limitation du nombre de propositions :

La limite imposée aux participant.e.s de 8 propositions leur a permis de se concentrer sur les mesures qu'ils/elles jugeaient les plus importantes et les plus réalistes.

Présence continue de la commune :

L'implication des responsables de la commune tout au long du processus a fourni des éclairages cruciaux pour l'élaboration des propositions, sans les orienter.

Absence d'une assemblée de lancement :

L'absence d'une assemblée ouverte pour sélectionner les thèmes, remplacée par un processus en ligne, a limité la mobilisation des habitant.e.s pour choisir les thèmes. Le nombre de votant.e.s en ligne était bien inférieur à celui en présentiel. Par ailleurs, la pertinence des thèmes n'a pas pu être discutée en ligne, contrairement au présentiel. Une assemblée de lancement nous semble donc être essentielle pour de futures éditions.

Participation limitée des personnes peu

francophones : Malgré la mise à disposition d'un traducteur, les participant.e.s faiblement francophones ont rencontré des obstacles à leur participation, soulignant qu'une maîtrise minimale du français est indispensable pour contribuer pleinement aux délibérations.

Très jeunes participant.e.s (14 à 16 ans) :

Le format en journées complètes rend difficile le maintien de leur concentration et demande un effort continu de facilitation. Cela souligne la nécessité d'adopter des formats plus adaptés pour garantir leur pleine implication.

Plusieurs participant.e.s maîtrisant mal le français :

Le recours à une traductrice, et la composition de binômes de soutien, ont permis une bonne participation en petits groupes, mais la traduction instantanée étant difficile en plénière, la participation de ces personnes y a été limitée. Ceci souligne l'importance de prévoir des dispositifs de traduction instantanée ou de relever l'exigence de la maîtrise du français.

Connexion avec moments annexes :

Vu le nombre d'inscrit.e.s, et l'accent mis sur la jeunesse, 3 séances de travail ont eu lieu en parallèle (1 avec des non-participant.e.s, 2 avec des jeunes). Pour maximiser l'utilité et la fréquentation à ces moments, il est souhaitable qu'ils soient annoncés lors de l'assemblée de lancement.



Recommandations et pistes de renforcement

Processus

Impliquer activement la commune :

Mobiliser les responsables communaux.ales à chaque étape pour soutenir et légitimer le dispositif, et renforcer son ancrage sur le terrain.

Mobiliser un public large et diversifié :

Organiser une assemblée de lancement pour sélectionner les participant.e.s et définir des thèmes adaptés, propices à des propositions pertinentes, en mobilisant le public par différents canaux d'information.

Connecter le dispositif :

Organiser des réunions ciblées entre les séances, adaptées à des publics spécifiques comme les jeunes, pour recueillir leurs perspectives. Déployer une plateforme interactive en ligne accessible à l'ensemble de la population pour l'impliquer dans les travaux en cours et recueillir ses contributions.

Choisir un thème clivant :

Expérimenter le dispositif pour se prononcer sur un thème politiquement clivant, accompagné de justifications argumentées, pour éclairer les autorités avec des positions citoyennes réfléchies et pertinentes.

Format et déroulé

Alléger les journées de travail :

Réduire légèrement la durée des journées de travail pour améliorer la concentration et l'engagement des participant.e.s.

Intégrer des outils numériques :

Utiliser des sondages interactifs et des applications collaboratives pour structurer les échanges et recueillir les avis en temps réel. Développer une plateforme numérique en ligne efficace, accessible et attractive pour impliquer davantage le reste de la population à différentes étapes du processus.

Trouver un équilibre d'inclusivité :

Mettre davantage l'accent sur un niveau acceptable de maîtrise du français ou développer une traduction simultanée bidirectionnelle, pour réduire les écarts dans la capacité à délibérer pleinement pour chaque participant.e.

Définir des objectifs et limiter le nombre de propositions :

Élaborer des objectifs communs et réduire le nombre de propositions, afin de garantir une approche plus ciblée et des recommandations plus pertinentes, diminuant le risque de surcharge administrative.

Intégration politique du dispositif

Communiquer largement les résultats :

Créer une stratégie de communication efficace pour partager les résultats obtenus grâce au dispositif auprès des habitant.e.s qui n'ont pas participé (par ex. via des newsletters, des événements ou les réseaux sociaux) afin de renforcer la confiance des citoyen.ne.s dans leur capacité à influencer les politiques publiques.

Mettre en place un comité de suivi citoyen :

Créer un comité post-projet composé d'ancien.ne.s participant.e.s et de membres des autorités locales pour suivre la mise en œuvre des propositions, évaluer leur impact et ajuster les démarches futures.

Connecter le dispositif au Conseil municipal :

Expérimenter un lien direct entre le Conseil des habitant.e.s et le Conseil municipal, notamment lorsque les recommandations portent sur des règlements locaux, pour formuler des avis justifiés transmis au Conseil municipal pour examen et pris en compte lors des délibérations législatives.

Pérenniser, voire institutionaliser le dispositif :

Faire du Conseil des habitant.e.s un rendez-vous régulier (par exemple : une fois par an) voire un outil permanent de consultation citoyenne, avec des ressources dédiées, pour asseoir durablement son rôle dans la gouvernance locale comme épice de l'écosystème participatif d'une commune.



Conclusion

Ce guide pratique présente le dispositif de démocratie participative et délibérative du Conseil des habitant.e.s, expérimenté dans les villes genevoises de Vernier (2023-2024), Lancy (2023-2024) et Thônex (2024-2025). Ce projet innovant, issu d'une collaboration entre le Canton de Genève, les communes susmentionnées, l'Université de Genève et divers organismes partenaires, vise à renforcer l'intégration politique des résident.e.s étranger.e.s et à développer une participation politique locale inclusive et délibérative. Il s'appuie sur les expériences réalisées à Genève pour offrir des **orientations concrètes et pratiques à destination d'autres collectivités souhaitant instaurer leur propre dispositif participatif**.

Ce guide offre un cadre analytique et opérationnel utile pour la conception, la réalisation et l'amélioration des dispositifs de participation citoyenne à l'échelle locale. S'appuyant sur les enseignements tirés des Conseil des habitant.e.s, il se veut une source d'inspiration et une ressource concrète pour les collectivités désireuses d'instaurer des démarches participatives adaptées à leurs réalités locales. À travers des **recommandations claires et des exemples concrets, ce guide vise à renforcer l'inclusion, la qualité délibérative et l'efficacité des processus participatifs afin de maximiser leur impact sur les politiques publiques locales**.

L'analyse du Conseil des habitant.e.s met en évidence des éléments clés pour garantir le succès d'un dispositif participatif et délibératif. La **diversité des participant.e.s** renforce à la fois la légitimité des recommandations et leur capacité à refléter les besoins variés de la population. Assurer cette diversité exige une mobilisation ciblée, une procédure de sélection appropriée et des mesures de soutien pour surmonter les barrières linguistiques et pratiques. Par ailleurs, **la sélection de thèmes clairs et engageants** est essentielle pour mobiliser les participant.e.s et structurer les échanges. Des thèmes bien définis, ancrés dans des enjeux concrets, stimulent une réflexion collective, tandis que des thèmes trop vagues ou insuffisamment clivants risquent de limiter la profondeur des délibérations.

Enfin, **un déroulé adapté et flexible**, avec des choix méthodologiques tels que la limitation du nombre de propositions, contribue à focaliser les travaux sur les enjeux prioritaires, susciter des échanges plus productifs et renforcer la qualité des propositions. Avec une méthodologie rigoureuse et adaptée aux réalités locales, le Conseil des habitant.e.s démontre qu'il est possible de créer un espace de dialogue fertile où les citoyen.ne.s s'impliquent activement dans l'élaboration des politiques publiques.

Son expérimentation multiple a offert des leçons précieuses et des pistes d'améliorations substantielles. Notamment, plusieurs défis subsistent : maintenir un équilibre entre la qualité des délibérations et l'inclusivité pour tou.te.s les participant.e.s, garantir des résultats concrets et visibles par l'ensemble de la population, et assurer la pérennité et la répliquabilité du dispositif sur le long terme. Fort de cette expérience, ce dispositif est aujourd'hui un **modèle flexible, applicable et adaptable à d'autres contextes**. En multipliant ces expérimentations, il est possible de renforcer durablement le lien entre citoyen.ne.s et autorités, et de faire du Conseil des habitant.e.s un levier pour une démocratie locale plus participative, délibérative, transparente et ancrée dans les besoins réels des habitant.e.s.



Photo: Alain Grosclaude

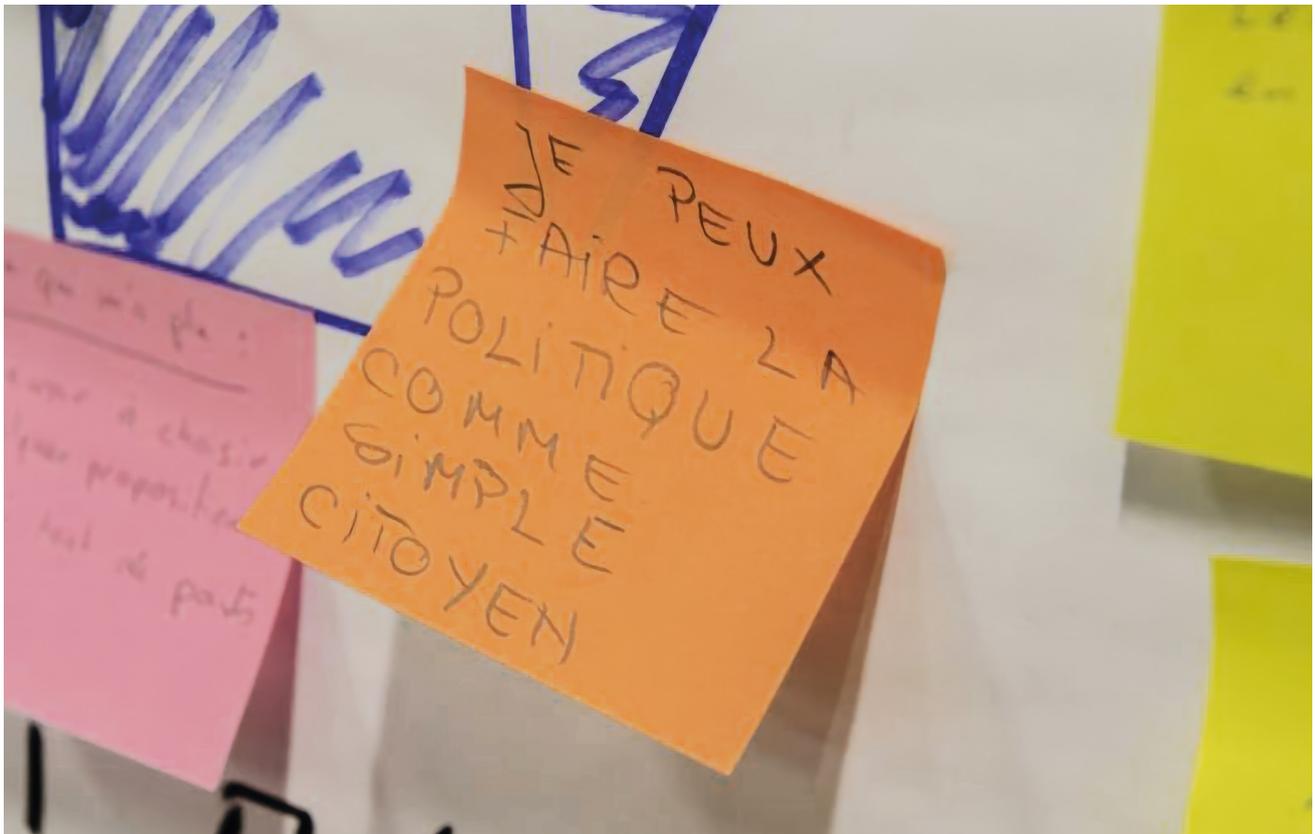


Photo: Nicolas Dupraz

Le Conseil des habitant.e.s
Un modèle de démocratie délibérative à l'échelle locale
Guide de bonnes pratiques

Auteurs

Victor Sanchez-Mazas, Neil Burtin et Matteo Gianni
(InCite - UNIGE)

Mandant

Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC)
Canton de Genève

Co-mandants

Service de la cohésion sociale
de la Ville de Vernier

Service des affaires sociales
et du logement de la Ville de Lancy

Service de la cohésion sociale
de la Ville de Thônex

Co-financement

Programme de subvention de la Commission fédérale
des migrations «Citoyenneté – échanger, créer, décider»

Septembre 2025

Institut d'études de la citoyenneté

Université de Genève
40, Boulevard du Pont d'Arve
CH-1211 Genève 4



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Institut d'études de la citoyenneté